



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychologues

Question écrite n° 66432

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les nombreuses attentes formulées par les psychologues. Ces derniers refusent en effet toute surmédicalisation de la santé psychique des citoyens français ; ils excluent toute subordination de l'intervention du psychologue à une prescription médicale et dénoncent toute précarisation des conditions d'exercice de leur profession dans l'ensemble des services de santé. Ils souhaitent que les psychologues soient reconnus, dûment formés et que les consultations psychologiques soient remboursées même en dehors du service public hospitalier, Aussi dans le cadre de la loi de stratégie nationale de la santé, elle lui demande si le Gouvernement entend rassurer les psychologues tant sur une réelle reconnaissance de leur profession que sur une formation de qualité.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66432

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8510